

Reverso

Euribor 3 mois Saison 2

Fiche conseiller
Communication à caractère promotionnel

Le support « Reverso Euribor 3 mois Saison 2 » en un coup d'oeil

- **Un remboursement du capital initial à l'échéance** et en l'absence de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur préalable, quelle que soit l'évolution du taux EURIBOR 3 mois à la date de constatation finale, dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).
- **Un coupon inconditionnel de 5,00 %⁽¹⁾** au titre de l'année 1, versé soit à la date d'échéance soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur selon les cas, quelle que soit l'évolution du taux EURIBOR 3 mois.
- **Un coupon annuel variable égal à la différence entre 7,15 % et le taux EURIBOR 3 mois, avec un minimum de 2,00 %**, sera mis en mémoire à l'issue des années 2 à 12 et versé soit à la date d'échéance soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur selon les cas. De ce fait, le coupon variable sera fixé à un minimum de 2 % dès que le taux EURIBOR 3 mois est supérieur ou égal à 5,15 %.
- **Une possibilité de remboursement anticipé activable au gré de l'Émetteur** à l'issue des années 1 à 11, après une période de notification aux investisseurs de 10 jours ouvrés, offrant un remboursement du capital initial.

Caractéristiques du support en bref

Durée	Protection	Gains
 Maturité maximale de 12 ans	 Protection du capital à 100% à maturité ou au rappel anticipé au gré de l'Émetteur	 Coupon inconditionnel de 5,00%⁽¹⁾ au titre de l'année 1
 Rappel au gré de l'Émetteur annuelle possible dès l'année 1		 Coupon variable annuel à partir de l'année 2

En commercialisation du 16 février 2026 au 30 avril 2026

Mécanisme de remboursement

Année 1	Années 2 à 11	Année 12
En cas de rappel au gré de l'Émetteur : Le capital initial + un coupon inconditionnel de 5,00% ⁽¹⁾	En cas de rappel au gré de l'Émetteur : Le capital initial + un coupon inconditionnel de 5,00% ⁽¹⁾ + le coupon variable éventuel dû au titre de l'année (égal à la différence entre 7,15% et le taux EURIBOR 3 mois, avec un minimum de 2,00%) + les éventuels coupons variables mis en mémoire	Le capital initial + un coupon inconditionnel de 5,00% ⁽¹⁾ + le dernier coupon variable éventuel dû au titre de l'année 12 (égal à la différence entre 7,15% et le taux EURIBOR 3 mois, avec un minimum de 2,00%) + les éventuels coupons variables mis en mémoire
En l'absence de rappel au gré de l'Émetteur : Mise en mémoire d'un coupon inconditionnel de 5,00% ⁽¹⁾ , le produit continue	En l'absence de rappel au gré de l'Émetteur : Mise en mémoire du coupon variable éventuel dû au titre de l'année (égal à la différence entre 7,15% et le taux EURIBOR 3 mois, avec un minimum de 2,00%), le produit continue	

(1) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

Principales caractéristiques

Code ISIN	FRSG00017JR9
Type	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur.
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100 % de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100 % de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois.
Garant de la formule et des sommes dues	Société Générale (Notations : Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de ce document le 23/01/2026, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Devise	EUR
Valeur nominale	1 000 EUR
Éligibilité	Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation.
Période de commercialisation	Du 16/02/2026 au 30/04/2026. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 30/04/2026. La période de commercialisation peut être différente dans le cadre d'une souscription dans un contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation.
Garantie du capital	Garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).
Date d'émission	15/05/2026
Date d'échéance	17/05/2038
Cotation	Bourse de Luxembourg

Avantages

- Quelle que soit l'évolution du taux EURIBOR 3 mois, le produit met en mémoire⁽¹⁾ un coupon inconditionnel de 5,00 %, versé soit à la date d'échéance soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur selon les cas.
- À l'issue des années 2 à 12, si le remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment par l'Émetteur, un coupon variable égal à la différence entre 7,15 % et le taux EURIBOR 3 mois, avec un minimum de 2,00 %, sera mis en mémoire et versé soit à la date d'échéance soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur selon les cas.
- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment par l'Émetteur et dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance, l'investisseur bénéficie du remboursement de son capital initial, quelle que soit l'évolution du taux EURIBOR 3 mois à la date de constatation finale (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).
- Le coupon variable peut atteindre une valeur minimale de 2,00 % pour un niveau du taux EURIBOR 3 mois supérieur ou égal à 5,15%.

Inconvénients

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie :**
La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En cas de revente du produit avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance.
- L'Émetteur est susceptible de rappeler le produit par anticipation à son gré à l'issue des années 1 à 11, et ce indépendamment des conditions de marché.
- **Le produit comporte un risque de réinvestissement.** En cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, si l'investisseur souhaite renouveler l'investissement sur les mêmes termes (en particulier en conservant la date de maturité initiale), les conditions de taux d'intérêt proposées pourraient être moins favorables. Plus les taux d'intérêts baisseront par rapport au taux facial du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé du produit sera importante. Et plus la baisse de taux sera importante, plus les conditions de réinvestissement seront défavorables.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 12 ans environ.
- **L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).**
- Le produit ne bénéficie pas de la diversification du risque du fait d'être indexé au seul taux EURIBOR 3 mois.

(1) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

Reverso Euribor 3 mois Saison 2

CETTE FICHE CONSEILLER EST EXCLUSIVEMENT DESTINÉE AUX CONSEILLERS EN GESTION DE FORTUNE, POUR LEUR SEULE INFORMATION PROFESSIONNELLE. SON CONTENU NE PEUT ÊTRE DIVULGUÉ À LEURS CLIENTS OU À TOUT AUTRE TIERS.

CETTE FICHE CONSEILLER EST EXCLUSIVEMENT DESTINÉE AUX CONSEILLERS EN GESTION DE FORTUNE, POUR LEUR SEULE INFORMATION PROFESSIONNELLE. SON CONTENU NE PEUT ÊTRE DIVULGUÉ À LEURS CLIENTS OU À TOUT AUTRE TIERS. Il appartient aux conseillers en investissements financiers/courtiers de remettre à leurs clients la documentation juridique et les brochures commerciales du produit où figure une description intégrale des risques du produit.

« Reverso Euribor 3 mois Saison 2 » (ci-après le « Titre de créance ») présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant). Le Titre de créance est émis par SG Issuer, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale de la formule et des sommes dues au titre du produit. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer et de Société Générale.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit. En raison de sa nature, le produit peut notamment comprendre des risques de crédit, des risques de marché, des risques de liquidité, des risques de perte en capital, des risques liés à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant. Événements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s) : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains Événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique composée des Conditions Définitives d'Émission en date du 12/02/2026, se rattachant au prospectus de base en date du 12 juin 2025, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, régulateur du Luxembourg, ainsi que de ses Suppléments, et formant ensemble un prospectus conforme au Règlement (UE) 2017/1129. Ce document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaudra. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « prospectus.socgen.com », et/ou sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 - Puteaux sur simple demande. Le prospectus de base est disponible à l'adresse « https://prospectus.socgen.com/program_search/SG-SGIS_Programme%20d_emission%20de%20titres%20de%20creance_12.06.2025 ». Les Conditions Définitives d'Émission sont disponibles à l'adresse « https://prospectus.socgen.com/legaldoc_search/FT/FRSG00017JR9 ». Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <http://kid.smarkets.com>.

Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez nous contacter en suivant ce lien : <https://wholesale.banking.societegenerale.com/fr/informations-conformite-reglementation/informations-utiles/reclamation-client/>

